

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« le »,

insérer les mots « lieu de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.